ACADÉMIE DE POITIERS
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux de l'éducation nationale des Deux-Sèvres

F3SCT DES DEUX-SEVRES

Procès-Verbal Séance du 09 avril 2024

En l'absence de Madame la Directrice académique, la séance est ouverte par Monsieur le Secrétaire général à 14h05.

Étaient présents :

Représentants titulaires des personnels :

M. Christian L'HÔTE (FSU/CGT)
Mme Marion JULLIEN (UNSA)
M. Johann BARANGER (UNSA)
M. Sébastien COUROT (UNSA)
Mme Sophie VINCONNEAU (FNEC/FP/FO)
Mme Sandrine DUMAS (SGEN/CFDT)

Représentants suppléants des personnels :

Mme Anne-Laure SALMON (FSU/CGT)
M. Adrien CRINIÈRE (UNSA)
Mme Ilona COMAS (FNEC/FP/FO)

Représentant de l'administration :

M. Guillaume STOLL, Secrétaire Général

Autres Participants :

Mme Sylvie PFEIFFER, ISST
Mme Charlotte JOUEN-RAIMBAULT, Conseillère départementale de prévention
Mme Isabelle BERGER, Responsable du SAGEF, Bureau support du FSCSASD79

M le Secrétaire général excuse l'absence de Madame la Directrice académique et de Madame l'adjointe à la Directrice académique.

La FSU-CGT lit une déclaration liminaire (voir en PJ).

L'UNSA n'a pas de déclaration liminaire mais s'inquiète du nombre de signalements dans le RSST et de leur persistance liée à des violences physiques et verbales et demande quelles solutions peuvent être trouvées pour contenir cette violence qui s'accentue.

FO lit une déclaration liminaire (voir en PJ)

Monsieur le Secrétaire général fait part d'un certain nombre de points souhaités par madame la directrice académique. Elle regarde avec attention les observations dans le RSST pour des situations graves et récurrentes. Elle souhaite être alertée par les IEN par une note systématique. En cas d'agression verbale ou physique de la part d'un parent, un rappel à l'ordre écrit sera effectué après analyse de la situation.

L'UNSA souhaite savoir si la même attention est portée selon que les personnels soient stagiaires ou titulaires.

Monsieur le Secrétaire général répond que dans le 2nd degré, l'établissement peut porter plainte. Il n'y a aucune raison de freiner les choses. Bien entendu, le traitement est le même. Dans le 1er degré, une école ou l'IEN ne peuvent pas porter plainte pour les enseignants.

Mme l'ISST signale l'existence d'un guide national sur la sécurité, transmis récemment par le Ministère.

Le SGEN CFDT souhaite savoir pourquoi la protection fonctionnelle n'est pas mise en place systématiquement, en particulier pour les stagiaires.

Monsieur le Secrétaire général répond que, conformément aux textes, le service des affaires juridiques du rectorat demande la formalisation de la demande de l'agent, laquelle peut revêtir une forme très simple (courrier, courriel).

La FSU-CGT souhaite savoir si les collègues concernés seront informés.

Monsieur le Secrétaire général répond que la personne demandeuse a bien entendu un retour.

Le procès-verbal de la séance précédente est soumis au vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : unanimité.

1- Conditions de travail des personnels

a- Au sein de l'établissement A

La FSU-CGT rappelle le contexte : une famille harcèle les enseignants, comme elle l'a fait auparavant dans l'établissement B.

Monsieur le Secrétaire général répond qu'à ce jour, la situation est apaisée. Madame la Principale a mis en place un travail en deux temps :

- une charte a été mise en place, s'agissant des familles, et plus spécifiquement concernant cette famille,
- une vigilance toute particulière de l'accueil est instituée.

Madame la Directrice académique souhaite proposer un groupe de travail pour élaborer une charte de communication en direction des familles. Cela vise à rasséréner les collègues en difficulté.

Madame l'ISST pose la question du lien avec le règlement intérieur et avec le DUER : cette charte pourrait y être intégrée.
Elle précise que dans l'hypothèse d'atteintes graves à l'intégrité physique d'un agent, l'administration peut accorder la protection fonctionnelle de sa propre initiative et sans demande formalisée de l'agent public, et si elle dispose d'éléments avérés lui permettant de le faire d'office.

L'UNSA est d'accord avec l'idée du groupe de travail, mais à condition qu'il y ait un aboutissement concret.

La FSU-CGT souhaite en savoir davantage : il ne faudrait pas que cela contraigne les enseignants

Monsieur le Secrétaire général la rassure sur ce point : elle serait modélisante, mais n'a pas vocation à s'imposer, que ce soit dans le 1er ou le 2nd degré.

L'UNSA estime que cette charte semble intéressante comme base de discussion.

FO ajoute qu'elle serait un vrai moyen de prévention, y compris dans le 2nd degré.

Monsieur le Secrétaire général répond que cette charte peut servir à conforter chacun dans sa position.

Le SGEN CFDT souhaiterait un premier retour de la part des établissements où cela existe déjà afin de gagner du temps.

Monsieur le Secrétaire général considère que l'idée du groupe de travail est donc validée.

b- Au sein du collège de l'établissement C

La FSU-CGT rappelle le contexte : la gestionnaire est en arrêt maladie.
En mars, la secrétaire a également fait une observation dans le RSST. La cheffe d'établissement a répondu que l'épuisement concernait toute l'équipe de direction.

Quelles mesures sont prévues ? ½ poste supplémentaire serait nécessaire.

Monsieur le Secrétaire général répond qu'en effet, les autres établissements avec Segpa du département ont ½ poste supplémentaire. Par ailleurs, les travaux en cours depuis un an alourdissent la charge de travail du gestionnaire. L'agent comptable se déplace régulièrement dans l'établissement.

Depuis une semaine, une personne avec un profil comptable a été recrutée pour remplacer la gestionnaire. Elle est accompagnée par l'agent comptable.
La situation tend donc à s'améliorer après une longue période très difficile.

FO estime qu'il faudrait en tirer les leçons en amont : en cas de travaux, des moyens supplémentaires devraient être ajoutés. Elle estime qu'on ne fait pas de prévention.

Monsieur le Secrétaire général répond que les contraintes budgétaires et de ressources humaines sont cependant à prendre en compte.

FO s'interroge sur l'avenir de la collègue malade.

Madame l'ISST rappelle la règlementation : des moyens adaptés devraient être apportés et l'organisation doit tenir compte des contingences prévisibles. Par exemple : deux collèges de Niort l'ont sollicitée sur la façon d'appréhender des travaux à venir.

Monsieur le Secrétaire général précise que Madame la directrice académique est en lien avec la cheffe d'établissement afin d'alléger certaines de ses obligations.
En ce qui concerne les travaux, la gestionnaire doit assurer le phasage des travaux, mais ne peut pas connaitre le détail des opérations.

L'UNSA précise que le gestionnaire doit gérer les incidences, nombreuses, des travaux sur la vie de l'établissement.

c- Situation de l'infirmière à l'établissement D

La FSU-CGT rappelle les problématiques lourdes des élèves, avec un taux d'IPS bas.
Or, il n'y a pas d'infirmière depuis longtemps.
Les personnels s'inquiètent de cette situation, car ils assurent une partie des missions qui relèvent normalement de l'infirmière.

Monsieur le Secrétaire général répond que les candidats infirmiers contractuels sont rares, et même si les établissements voisins gardent un regard, cela ne compense pas.
Il existe une problématique d'éloignement et de salaire des contractuels.

FO rappelle que l'infirmier a un rôle important de signalement, notamment en cas d'élève en danger.

Le SGEN CFDT souhaite savoir si d'autres départements rencontrent ces mêmes difficultés.

Monsieur le Secrétaire général répond que cela arrive souvent dans le domaine de la santé.

Le SGEN CFDT demande si la possibilité de sortir du cadre de rémunération habituel a été examiné.

Monsieur le Secrétaire général répond que le rectorat a proposé certaines améliorations, mais qui n'ont pas suffi aux candidats potentiels.

2- <u>Analyse des observations dans le RSST</u>

Madame la conseillère départementale de prévention commente un document projeté.

La FSU-CGT souhaiterait que le document soit transmis avant la séance.

282 observations ont été visées: 179 dans le 1er degré et 103 dans le 2nd. On constate une nette augmentation dans le 2nd degré.

FO rappelle que les directeurs d'école ne devraient pas à avoir à répondre aux observations dans le RSST, mais seulement à les viser.

Monsieur le Secrétaire général répond que ce n'est pas l'organisation académique retenue.

Les chiffres sont détaillés par nature : les RPS et les agressions physiques ou verbales dominent largement dans le premier comme dans le second degré.

Des précisions sont demandées : distinction rural/urbain, nombre d'écoles différentes concernées.

Un bilan annuel des évolutions est demandé : il pourrait être fourni à la rentrée.

Le SGEN CFDT s'interroge sur les délais de traitement des observations, sur le temps nécessaire pour être visées par les directeurs, notamment dans le cas des remplacements de direction avec un accès aux observations du RSST parfois non effectif et sans connaître la procédure.

Madame la conseillère départementale de prévention explique que le directeur ne vise pas forcément immédiatement, par manque de temps. Mais cela ne signifie pas que l'institution n'est pas informée pour autant.

Monsieur le Secrétaire général rappelle que le directeur transfère l'observation à l'IEN quand la suite à donner ne relève pas de ses compétences.

Madame l'ISST rappelle que cet outil a été créé pour permettre aux représentants des personnels d'être informés. C'est un outil de prévention. La notion « traité » est peut-être à revoir, car c'est la notion de prise en compte qui prédomine.
Les directeurs ont un rôle à jouer, mais ils ne sont pas chefs de service (c'est la DASEN qui l'est).
Elle rappelle que la F3SCT doit être force de proposition.

FO revient sur la situation de l'école E où les derniers signalements sont alarmants. Ce qui a été mis en place pour l'élève très difficile se révèle insuffisant : l'enseignante est au bord de la rupture.
FO demande qu'à chaque observation, la réponse du supérieur hiérarchique soit rapide et faite au fur et à mesure.
FO souhaite savoir s'il y a davantage de demandes de temps partiels, car cela pourrait indiquer un besoin d'améliorer ses conditions de travail.

Monsieur le Secrétaire général répond qu'il y a au contraire une légère baisse cette année.

FO ajoute que les entretiens conduits sont très mal vécus, car les personnels doivent exposer leur vie personnelle, ce qu'ils peuvent juger comme humiliant.

La FSU-CGT et l'UNSA remettent en cause l'organisation du RSST autour des assistants de prévention.

L'UNSA revient sur les problèmes liés à l'ambiance thermique. Il souhaiterait connaitre l'état d'avancement des projets dans le 1er degré.

Monsieur le Secrétaire général répond que les fonds sont donnés par la préfecture et que ces données sont consultables. La DSDEN est consultée pour avis.
Mais il est vrai que cette thématique revient assez souvent et concerne la F3SCT ; en été et au retour des vacances d'hiver, les températures peuvent être insupportables dans certains locaux scolaires.

Madame l'ISST explique qu'il n'existe pas de barème précis des températures tolérables, c'est une question d'appréciation du risque.

Cette problématique revient souvent selon FO et la FSU-CGT et en cas de canicule, on ne peut pas toujours faire sortir les élèves, cela est rappelé dans les directives.

Départ d'une personne de FSU-CGT à 16h30.

3- Retour sur les consultations de l'espace d'accueil et d'écoute des réseaux PAS dans le département

Madame la conseillère départementale de prévention présente la comparaison sur 3 années.

On constate une certaine stabilité et des taux assez faibles de ces recours, sauf pour les entretiens psychologiques qui sont en hausse.

Monsieur le Secrétaire général ajoute que les Réseaux PAS peuvent monter en puissance sur ces prises en charge.

FO souhaiterait une meilleure communication sur ce dispositif, pas toujours mis en évidence dans les établissements.

Madame la conseillère départementale de prévention répond qu'une information sur ce dispositif a été communiquée à tous les directeurs d'école, par le biais de la lettre administrative.

4- Analyse des accidents et maladies professionnelles

Madame la conseillère départementale de prévention détaille les chiffres et la nature des demandes.

La FSU-CGT demande que la F3SCT puisse enquêter sur les typologies, par exemple, sur les accidents ou maladies graves.

Monsieur le Secrétaire général répond que cela ne doit pas être contradictoire avec le secret médical.

Madame la conseillère départementale de prévention commente les chiffres par nature d'accidents ou de lésions, par catégorie hommes/femmes et par catégories de personnels.

Madame l'ISST différencie les notions de « maladies professionnelles » ou de « maladie à caractère professionnel », cette dernière hors tableau sécurité sociale.

5- Visites de la F3SCT sur la thématique : les conditions de travail des personnels du 1er degré en lien avec le climat scolaire

Un nouveau cadre est proposé, avec une modification sur la représentativité.
Ce cadre modifié est soumis au vote : il est adopté à l'unanimité.

a. Présentation du compte rendu au sein des écoles F et G

Le compte rendu a été transmis aux membres de la F3SCT.

b. Organisation de prochaines visites : mardi 07 mai à l'école de H et mardi 21 mai à l'école I

Les noms des représentants sont communiqués par chaque organisation syndicale.

Un groupe de travail à l'issue de chaque visite est proposé respectivement le 14 mai et le 28 mai de 9h00 à 12h00.

6- Avis de la F3SCT

L'avis n°23 est soumis au vote : il est adopté à l'unanimité.

L'avis n°24 est soumis au vote : il est adopté à l'unanimité.

L'avis n°25 est soumis au vote : il est adopté à l'unanimité

L'avis n°26 est soumis au vote : il est adopté à l'unanimité

L'avis n°27 est soumis au vote : il est adopté à l'unanimité

L'avis n°28 est soumis au vote : il est adopté à l'unanimité

7- Questions diverses

La prochaine séance est fixée au 25 juin 2024, sous réserve de confirmation.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 17h20.

Le secrétaire de la F3SCT	La secrétaire de séance	Le président de séance, représentant la présidente de la F3SCT 79
17/06/2024		
Christian L'HÔTE	**Isabelle BERGER**	**Guillaume STOLL**